

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 32/2023

le 1^{er} novembre 2023

Boulevard d'Arcangier – Mise à l'enquête publique du projet de réaménagement

10.03.02-2310-Comm32-Enquete-Arcangier.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité, d'entente avec son homologue veveysanne, va soumettre à l'enquête publique selon la procédure dictée par la Loi sur les routes (LRou) le projet de réaménagement du boulevard d'Arcangier. Cette enquête publique aura lieu du 31 octobre au 30 novembre prochain.

Ce projet intercommunal vise à apaiser le trafic sur cette artère importante, tout en garantissant son rôle d'axe de transit et d'accès à l'autoroute A9. Le réaménagement prévoit notamment la sécurisation des places de stationnement, la mise en œuvre de trottoirs traversants, la réduction du gabarit sur certains secteurs et la sécurisation des traversées, notamment eu égard à la visibilité aujourd'hui très limitée de certains passages piétons. Sur le tronçon boéland, la plantation de deux arbres, la désimperméabilisation des places de stationnement et d'une partie des trottoirs ainsi que la modification de la disposition du passage piéton complètent le projet. Finalement, la pose d'un revêtement phono-absorbant est également prévue.



Par ailleurs, une limitation à 30 km/h de cet axe est planifiée et a été approuvée par les municipalités. S'agissant d'un axe dit « affecté à la circulation générale », la mise en œuvre de cette limitation fera l'objet d'une procédure séparée selon l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) et ne pourra être approuvée qu'après la fin des travaux et sous réserve d'une expertise de la sous-commission cantonale des limites de vitesse (SCLV).

Votre Conseil sera sollicité, après l'enquête publique, afin d'approuver les plans du projet routier, lever les éventuelles oppositions (selon la procédure LRou) et accorder le crédit relatif à ces travaux prévus au plan des investissements.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 16 octobre 2023

